

RETOURNER LES SOUMISSIONS AU:

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349 Courriel de soumission :

soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada Service national de passation de marchés Cornwall, ON

ritre:
Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection
contre l'incendie (SPI) de l'Unité de gestion de Québec

N° de l'invitation :
5P300-23-0332/A

N° de modification :
001

N° de référence du client :
S/O

N° de référence de SEAG :
S/O

L'invitation prend fin : À : 14h

Le: 13 juin, 2024

Fuseau horaire :

HNE

F	Δ	R	•
•	. ~ .	υ.	-

Usine : \square Destination : \boxtimes Autre : \square

Adresser toute demande de renseignements à :

Julianne Cox

N° de téléphone :

343-585-1324

Courriel:

julianne.cox@pc.gc.ca

Destination des biens, services et travaux de construction :

Parcs Canada- Voire ci-joint

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepren	eur:				
Adresse :					
N° de téléphone :	Courriel :				
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :					
Signature :	Date :				



N° de l'invitation : N° de la modification : Autorité contractante :

5P300-23-0332/A 001 Julianne Cox

N° de référence du client : Titre :

S/O Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie

(SPI) de l'Unité de gestion de Québec

Modification 001

Cette modification vise à :

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Questions et réponses:
- C. Modification du dossier d'appel d'offres.

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P300-23-0332/A, intitulée « Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie (SPI) de l'Unité de gestion de Québec », est reportée du 14h HNE 3 juin, 2024 au 14h HNE 13 juin, 2024.

Si vous avez déjà présenté votre proposition, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel (si cela vous convient) à 1-877-558-2349 ou soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

Q1:

Concernant les travaux aux 2 ans (PI) pour les pompes incendie, réseau incendie privé et bornes incendie, est-ce-que celui-ci est en lien avec l'entretien sur les moteurs diesel?

R1:

L'entretien des moteurs diesels (changement d'huile et autre..) est fait par l'équipe Parc Canada. Dans les exigences de la table 8.1.2 de la norme National Fire Protection Association 25 ; l'entrepreneur est responsable de faire les inspections, les mises à l'essai et les entretiens de tous les systèmes (transmission, pompe et autres) et simplement faire les inspections pour ce qui est du moteur diesel.

La table 8.1.2 de la norme NFPA 25 indique que les fusibles ou disjoncteurs doivent être changé aux 2 ans, mais après révision, cette exigence est retirée du contrat.

C. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

C1.

Dans: Annexe A- énonce des biens

1.7 Période de travail

Supprimer: 1.7.5.

Remplacer par (suppression du texte en barré):

1.7.5. Il incombe à l'Entrepreneur de suivre toutes les procédures en cas de défaillance ou de désactivation des systèmes conformément aux exigences de la sous-section 6.1.1 du Code national de prévention des incendies- Canada 2015, de la section 4 de CAN/ULC-S536 "Norme sur l'inspection et la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie" et du chapitre 15 de la NFPA 25-13 "Norme relative au contrôle, à l'essai et à la maintenance des systèmes de protection contre l'incendie à base d'eau" (édition 2014) respectivement. Les procédures doivent comprendre des dispositions pour informer le propriétaire, l'occupant, le service d'incendie et le

N° de l'invitation : N° de la modification : Autorité contractante :

5P300-23-0332/A 001 Julianne Cox

N° de référence du client : Titre:

Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie

(SPI) de l'Unité de gestion de Québec

centre de réception des signaux d'alarme incendie "agence de surveillance". Les mesures d'atténuation et le plan de désactivation doivent être revus et approuvés par l'autorité locale responsable avant le début des travaux.

C2.

Dans: Annexe A- énonce des biens

2.2. Rapports et certificats

2.2.5. et 2.2.6. Supprimer:

Remplacer par (suppression du texte en barré):

- Les rapports relatifs aux systèmes d'alarme incendie doivent respecter au minimum l'exigence CAN/ULC-S536-43 "Norme pour l'inspection et la mise à l'essai de systèmes d'alarme incendie" pour les activités requises
- 2.2.6. Les rapports présentés pour les systèmes de protection contre l'incendie à base d'eau devront comprendre au minimum, les exigences recommandées pour chaque activité d'inspection, d'essai et d'entretien établies dans la norme NFPA 25. Les formats de rapports acceptables comprennent la NFPA 25 2014 eForms(.doc), ou équivalent.

C3.

Annexe A- énonce des biens Dans:

2.4. Liste des travaux de base sur 5 ans

Supprimer: Toute mention de pompes à incendie, de branchements privés et de bouches

d'incendie Travaux tous les (2) ans (PI) pour les années 2024 à 2028 incluses.

(suppression du texte en barré):

2.4. Liste des travaux de base sur 5 ans

Pour les fins de planification des inspections, de suivi, de communication et de livrable, l'Entrepreneur doit comprendre que l'année de services attribuable à l'année de contrat sera nommée en fonction de son année de début. C'est-à-dire que « 2024 »; signifie la première année contractuelle telle que définie à l'annexe B, etc.

	INSPECTIONS, MISES À L'ESSAI ET MAINTENANCES TRAVAUX DE BASE REQUIS								
Bâtiments / systèmes									
	Travaux Annuels (SAI)	Х	х	Х	Х	х			
Cercle de la garnison et	Travaux Annuels (SG)	х	х	х	Х	х			
Maison du messager	Travaux aux 3 ans (SG)	N/A	N/A	х	N/A	N/A			
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	х	N/A	N/A	N/A			
Fonderie de	Travaux Annuels (SAI)	Х	Х	Х	Х	Х			
l'Arsenal et	Travaux Annuels (SG)	X	х	х	х	х			

Autorité contractante : Julianne Cox

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modification : 001 N° de l'invitation : 5P300-23-0332/A

Titre :Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie (SPI) de l'Unité de gestion de Québec N° de référence du client : S/O

INSPECTIONS, MISES À L'ESSAI ET MAINTENANCES TRAVAUX DE BASE REQUIS						
Bâtiments / systèmes	Type de travaux	2024	2025	2026	2027	2028
bureaux administratifs	Travaux aux 5 ans (SG)	Х	N/A	N/A	N/A	N/A
	Travaux Annuels (SAI)	Х	Х	Х	Х	Х
Entrepôt	Travaux Annuels (SG)	Х	х	Х	Х	х
d'affûts de canons	Travaux aux 3 ans (SG)	N/A	x	N/A	N/A	х
	Travaux aux 5 ans (SG)	Х	N/A	N/A	N/A	х
	Travaux Annuels (SAI)	Х	х	х	Х	х
Redoute Dauphine et	Travaux Annuels (SG)	Х	х	х	Х	х
Logis des Officiers	Travaux aux 3 ans (SG)	N/A	х	N/A	N/A	х
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	х	N/A	N/A	N/A
Maison Maillou	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
	Travaux Annuels (SG)	х	х	х	х	Х
	Travaux aux 3 ans (SG)	N/A	N/A	х	N/A	N/A
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	х	N/A	N/A
Maison Estoc	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Pourdrière de l'Esplanade	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Fort-et- Château-St- Louis	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Cartier Brébeuf	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	Х	х
Fort-de-Lévis	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Hôtel de 1 ^{re}	Travaux Annuels (SG)	х	х	х	х	х
Classe (bâtiment #14)	Travaux aux 3 ans (SG)	N/A	х	N/A	N/A	х
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	N/A	х	N/A
	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Hôtel de 3e Classe	Travaux Annuels (SG)	Х	х	х	Х	х
(bâtiment #19)	Travaux aux 3 ans (SG)	X	N/A	N/A	Х	N/A

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modification : 001 N° de l'invitation : 5P300-23-0332/A Autorité contractante : Julianne Cox

Titre :
Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie (SPI) de l'Unité de gestion de Québec N° de référence du client : S/O

	INSPECT	IONS, MISES TRAVAUX	À L'ESSAI ET M (DE BASE REQ	MAINTENANCES OUIS		
Bâtiments / systèmes	Type de travaux	2024	2025	2026	2027	2028
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	N/A	N/A	х
Edifice de	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Désinfection et Atelier de Charpenterie	Travaux Annuels (SG)	Х	х	х	х	х
et de Plomberie	Travaux aux 3 ans (SG)	х	N/A	N/A	х	N/A
(bâtiment #29/32)	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	N/A	N/A	х
	Travaux Annuels (SAI)	Х	х	х	х	х
Chapelle	Travaux Annuels (SG)	Х	х	х	х	х
Catholique (bâtiment #48)	Travaux aux 3 ans (SG)	N/A	х	N/A	N/A	х
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	N/A	х	N/A
	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Lazaret	Travaux Annuels (SG)	х	х	х	х	х
(bâtiment #100)	Travaux aux 3 ans (SG)	х	N/A	N/A	х	N/A
	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	N/A	N/A	х
Usine de	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
traitement d'eau	Travaux Annuels (SG)	х	х	х	х	х
(bâtiment #402)	Travaux aux 5 ans (SG)	N/A	N/A	N/A	N/A	х
Résidence de Médecin (bâtiment #67)	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Résidence de Médecin (bâtiment #77)	Travaux Annuels (SAI)	х	х	х	х	х
Centrale thermique (bâtiment #86)	Travaux Annuels (SAI)	х	Х	Х	х	Х
Ateliers (bâtiment #96)	Travaux Annuels (SAI)	Х	х	х	х	х
Demma	Travaux Annuels (RIP)	Х	х	х	х	х
Pompes incendie, réseau	Travaux Annuels (BI)	Х	х	х	х	х
incendie privé et bornes	Travaux Annuels (PI)	Х	х	х	х	х
incendie	Travaux aux 2 ans (PI)	X	N/A	x	N/A	X

N° de l'invitation : N° de la modification : Autorité contractante :

5P300-23-0332/A 001 Julianne Cox

N° de référence du client : Titre :

S/O Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie

(SPI) de l'Unité de gestion de Québec

INSPECTIONS, MISES À L'ESSAI ET MAINTENANCES TRAVAUX DE BASE REQUIS							
Bâtiments / systèmes	1 Type de travally 2024 2025 2026 2027 2028						
	Grosse-lle - Travaux aux 5 ans (RIP)	х	N/A	N/A	N/A	N/A	

C4.

Dans: Annexe A- énonce des biens

5.3. Travaux forfaitaires de base

Supprimer: **5.3.1. et 5.3.2.**

Remplacer par (suppression du texte en barré, texte ajouté en rouge):

5.3. Travaux forfaitaires de base

- 5.3.1. Procéder aux inspections, mises à l'essai et entretiens annuels et biannuels des pompes incendie et de la soupape de surpression.
- 5.3.2. Parcs Canada ne possède pas les recommandations du fabricant des pompes incendie. L'Entrepreneur doit suivre les exigences alternatives de la table 8.1.2 de la norme NFPA-25 et y faire tout ce qui est requis à une fréquence annuelle et biannuelle.
- 5.3.3. Parcs Canada se charge seulement de la portion « entretien » seulement pour le moteur diesel ; par exemple changement d'huile, de filtre et graissage. Tout ce qui est « inspection » et/ou « mise à l'essai » annuelle dans la table 8.1.2, même pour le moteur diesel, doit être fait par l'entrepreneur ainsi que tout ce qui est « entretien » de toutes les autres composantes.

C5.

Dans: Annexe B- baise de paiement

Tableau : Tableau des Travaux de base- Prix unitaire(s) ferme(s)

Lignes: A1.40, C1.38, E1.44

Modifier le texte mis en rouge ci-dessous.

Supprimer:

Саррини						
A1.40	Travaux aux 2 ans- Pl	Forfaitaire		1	\$	
C1.38	Travaux Biannuels-PI	Forfaitaire	\$	1	\$	
E1.44	Travaux Biannuels-PI	Forfaitaire	\$	1	\$	
Remplacer par :						
A1.40	Travaux aux 2 ans- Pl	Forfaitaire	\$	0	\$	

N° de l'invitation : N° de la modification : Autorité contractante :

001 5P300-23-0332/A Julianne Cox

N° de référence du client : Titre :

Inspections, mises à l'essai et entretien des systèmes de protection contre l'incendie (SPI) de l'Unité de gestion de Québec

C1.38	Travaux Biannuels-PI	Forfaitaire	\$ 0	\$
E1.44	Travaux Biannuels-PI	Forfaitaire	\$ 0	\$

Remarque : Les soumissionnaires doivent utiliser les quantités révisées indiquées ci-dessus lorsqu'ils présentent une soumission. Si un soumissionnaire présente un prix en utilisant les quantités originales, le Canada, au nom du soumissionnaire, utilisera les quantités révisées ci-dessus pour déterminer le prix total de la soumission.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.